

Compte rendu de la réunion du CA de l'ASEVI le 11 février 2009

Présents : Jean-Claude Godard – Evelyne Gailhardis – Christian Guin – Colette Petit-Lebacle – Claude Petit – Josiane Khélifi – Bernard Gougis – Michèle Loeber

Excusés : Yannick Jamain – Georges Buisset – Alain Heurtel

1 – Appel à renouvellement de cotisation

- a) Josiane rappelle que les cotisations d'un montant de 15 € marchent avec l'année civile (du 1 janvier au 31 décembre). Tous les membres présents renouvellent leur cotisation !
- b) la date proposée pour la prochaine Assemblée Générale est le 29 avril. Seuls les adhérents à jour de cotisation peuvent voter pour l'Assemblée Générale.
- c) Manifestations : L'ASEVI s'est intéressée dès sa création au **Triangle Vert** (association regroupant plusieurs communes pour pérenniser une agriculture périurbaine) Alain ayant assisté à une conférence sur ce sujet qui a eu lieu récemment à Bures, nous a envoyé par mail ses observations : d'ici une vingtaine d'années tout le plateau de Saclay (ou ce qu'il en reste) et le Triangle Vert pourraient être reconvertis au maraîchage.

Michèle propose d'organiser à Villebon une conférence semblable en invitant le président de l'association M. Thierry Laverne. Evelyne se propose de le contacter. Nous ferons le point à la prochaine réunion.

Convergences : le 7 juin, la journée du vélo est organisée par la fédération des pistes cyclables et des liaisons douces (à laquelle adhère l'ASEVI). Un parcours à vélo rejoignant Paris sur des itinéraires balisés et sécurisés.

Sous quelle forme l'ASEVI peut participer ? constituer une équipe d'intendance ou/et une équipe de coureurs ? Parmi les adhérents quels seraient ceux désireux de participer ? comment sera organisé le parcours ? Est-ce que pour le retour les itinéraires seront encore sécurisés ?

Jean-Claude s'informe auprès des organisateurs.

2 – PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) – point sur l'avancement des travaux

« Devant les manques de prévention concrète, le manque de concertation, les erreurs manifestes » que présentent les documents qui ont servi de base à l'établissement des cartes, le collectif des associations a décidé de faire une recherche de documents auprès des mairies et donc de rencontrer les Maires, **de lancer une enquête ville par ville auprès des riverains**, de retourner auprès des autorités (maires, Préfet) après l'analyse des résultats et après avoir confronté les documents émanant des mairies et de la population.

Un diaporama sera présenté à la population concernée par les inondations.

Il serait par ailleurs souhaitable que la lettre qui sera adressée au Maire de Villebon et à celui de Palaiseau soit également signée de la section ARDY de Palaiseau.

3 – Phyt'eaux cités – réponses aux questions de l'association

Pas de réponse encore de David Hamelet, le consultant de Phyt'eaux cités, mais Michèle a été reçue par M. Levasseur, responsable des espaces verts et Mme Sileny. M. Sirot s'est joint à eux.

Sur les 60 ha d'espaces verts, la commune n'entretient en régie que 2,5ha ; l'entretien de 40,5ha est confié à des entreprises qui répondent à un dossier technique. Il faut que l'entreprise ait, à titre d'exemple, l'agrément DAPA pour une personne, les déchets verts sont enlevés, les autres vont en déchetterie ; tous les produits utilisés doivent respecter une traçabilité et priorité est donnée aux produits bio. M. Levasseur en tant que chef du service est en charge du contrôle de l'application effective des clauses.

Il n'y a plus, en 2008, que 2 espaces verts dans la commune qui sont entretenus avec des produits phytosanitaires : le cimetière et le terrain d'honneur de foot. En 2009 on s'efforce de limiter leur emploi : en ne traitant le terrain d'honneur qu'aux endroits où cela est nécessaire (et non plus systématiquement) ; les allées du cimetière seront traitées manuellement par un patrouilleur qui passera quotidiennement pour enlever les mauvaises herbes.

En ce qui concerne l'aspect financier la commune ne signale pratiquement pas de surcoût. La commune prépare d'ailleurs un document qui pourrait servir de référence aux autres communes pour montrer que le passage à zérophyto n'entraîne pas de surcoût ; les tarifs indiqués seront ceux de Voisins. Le mulch utilisé ne peut pas être du broyat d'élagage car les arbres peuvent avoir des maladies. On achète du mulch (de chataigniers) qui a une durée de vie de 3 à 4 ans mais dont le coût est réparti sur 3 ans.

Les massifs topiaires sont entretenus avec des amendements organiques.

Les équipements ne sont plus nécessaires, mais la commune va faire l'acquisition de masques et de combinaisons pour ceux des employés qui veulent les utiliser.

Elle étudie l'achat d'une balayeuse avec brosse pour arracher les herbes sur 40cm de trottoir.

Profitant de la présence de M. Sirot, Michèle pose les autres questions de l'association :

- **Participation de l'ASEVI aux journées de l'environnement du Conseil Général :**
Pour associer plus d'enfants à cette démarche, cette année la commune a l'intention de proposer à une classe le nettoyage traditionnel qui se ferait un vendredi après-midi à condition de trouver un instit motivé et l'accord du rectorat.
L'ASEVI propose de coupler cette action à d'autres telles qu'un exposé de David Hamelet sur les pratiques alternatives de jardinage ou une séance de compostage expliquée.
Réponse sur la date de cette journée en fin de semaine.
- Il ne suffit pas que la commune réduise, voire supprime l'emploi des produits toxiques, que faire pour les **produits très toxiques** tels le molinyle de sulfobenzate ou le methylethyle phenylmaloniluré dissodique qui sont **utilisés pour le nettoyage des toitures** ? M. Sirot propose à M. Levasseur de se renseigner auprès des couvreurs de la commune pour savoir s'il existe des produits alternatifs non toxiques.
- **Les conteneurs papier** sont insuffisants dans les résidences (notamment à la Roche). Mme Bert étudie la question.
- **Eclairage nocturne** à Villebon 2 : L'éclairage sur la partie appelée « le regard » a été supprimé à partir de 22 heures ; il reste encore sur l'autre partie (plusieurs entreprises nouvellement installées veulent avoir le temps de se faire connaître), mais il a diminué.
- **Le panneau signalant Villebon 2 à l'entrée du souterrain va être remplacé.**
- L'affaissement des berges de l'Yvette à certains endroits n'est pas contesté ; c'est du ressort du Siahvy (qui n'a pas d'argent).
- La mare à l'extrémité du ruisseau du Vat-en-cul a été curée biologiquement il y a un mois
- **Les bandes podotactiles** ne sont plus glissantes depuis un traitement au moyen d'une poudre rugueuse.

- Pour les autres questions (dépotoir derrière le centre technique, stationnement impossible auprès de certains bacs , danger des chaînes à la descente des navettes, dégradation des jeux pour enfants) M. Sirot conteste leur véracité.
Il faudra venir avec des photos ou aller voir sur place la prochaine fois

4) Fête du Printemps de l'environnement – Fête du vélo « convergence »!

Ces points ont été traités au point 1) c)

5) et 6) - OIN

Plusieurs membres de l'ASEVI assistaient à la réunion du 30 janvier organisée par les associations ASEOR, UASPS, VAB et ABON sur la question : *OIN et « cluster » quelles conséquences pour les villes de Bures et Orsay ?*

Colette en a fait un compte rendu qui est joint.

Ce qu'elle retient de plus urgent, c'est l'intervention de M. Chabason et son appel à demander une concertation officielle comme le prévoit la loi à partir du moment où « toute modification importante concernant des équipements scientifiques doit être mise en discussion avec les représentants de la société (convention d'Aarhus). »

L'ASEVI relaie cet appel et vous invite à signer les pétitions demandant un débat public organisé par la commission nationale du débat public.

Calendrier : prochaine réunion du CA élargi de l'ASEVI le 11 mars à 20.30 à la MJC
Vous êtes tous invités !

Prochaine réunion sur l'OIN organisée par les associations : le 3 mars à St Aubin
Le 23 mars au Conseil régional d'Île de France 57, rue de Babylone conférence sur « déchets, énergie, climat »

La réunion se termine vers 23 heures.

Compte rendu rédigé par Michèle

Bulletin d'adhésion

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Adresse électronique.....

Téléphone.....

Verse la cotisation de 15€ par chèque bancaire / postal à l'ordre de l'ASEVI

Je souhaiterais que l'association s'intéresse plus particulièrement à tel problème/
.....